

Les règlements du Centre sont en accord avec ceux du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke et les complètent.

Il est possible que d'autres règlements s'ajoutent à ceux-ci dans les divers satellites qui composent le Centre Saint-Michel.

RESPECT

L'adulte s'engage à adopter des attitudes et des comportements de respect de soi, des autres et de son environnement conformément aux politiques et règlements en vigueur au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

COMPORTEMENTS SUJETS A SUSPENSION OU EXPULSION

- Commentaires sexistes, racistes, homophobes ou transphobes
- Intimidation et menaces
- Violence verbale, physique et psychologique
- Agression physique et sexuelle
- Vol et vandalisme
- Prêt usuraire
- Indécence
- Port d'armes
- Être sous l'influence de drogues ou d'alcool
- Trafic de drogues
- Utilisation de faux documents
- Plagiat

La manifestation d'un de ces comportements occasionnera une rencontre avec la direction qui informera l'adulte des conditions de réadmission et de la date de retour possible.

VENTE, SOLLICITATION ET LOTERIE

Toutes formes de vente, de sollicitation et de loterie doivent être autorisées par un membre de la direction.

L'UTILISATION DES APPAREILS ELECTRONIQUES ET DU RESEAU SANS FIL (WIFI)

L'utilisation des appareils électroniques, d'ordinateurs et de téléphones est permise en classe pour un usage pédagogique seulement. Cette utilisation doit être autorisée par l'enseignant de la classe.

Le réseau WiFi permet à un étudiant de brancher son appareil mobile personnel (portable, tablette, cellulaire...) sur un réseau donnant accès gratuitement à Internet. Il est prévu afin de permettre l'accès aux ressources pédagogiques qui se trouvent sur le Web.

Au moment de son admission au Centre Saint-Michel, l'étudiant aura l'opportunité d'obtenir automatiquement son accès au réseau sans fil (Wifi) de la CSS. Il sera désormais lié au contrat d'utilisation et à la charte qui s'y rapportent via le lien suivant :

https://www.csrs.qc.ca/fileadmin/user_upload/Adultes/165-Centre-Saint-Michel/documents/Publique/AdmissionInscription/Charte_Wi-Fi_CSRS-STMICHEL_2019_2020.pdf

l'étudiant s'engagera à prendre connaissance de cette charte et des conditions d'utilisation, les interdictions et les sanctions qui pourraient survenir en cas de non respect d'un des éléments de la Charte. Le service lui sera donné au moment d'obtenir son horaire.

Révocation d'un compte d'étudiant pour raison de mauvais usage du réseau sans fil :

Un étudiant ne respectant pas l'une des dispositions inscrites dans la charte, peut se voir révoquer par un enseignant son droit d'usage.

Prendre note qu'un étudiant peut posséder un forfait de communication qui lui permet déjà l'accès à Internet. Il est alors le propriétaire de sa connexion et en assume les coûts. Dans ce cas, l'évocation de la charte pour limiter son accès ne s'applique pas.

N.B. Lors des moments d'évaluation et en salle d'examen, l'utilisation de tout appareil électronique incluant le cellulaire, est strictement interdite.

UTILISATION OBLIGATOIRE DES CASIERS

- Vous devez utiliser le casier qui vous est assigné. Le Centre pourra autoriser son ouverture et disposer de son contenu si votre dossier est fermé ou si vous utilisez un casier qui ne vous a pas été assigné.
- Vous devez le libérer dès que votre dossier est fermé.
- Vous devez y laisser vos bottes, manteaux, sacs et autres matériels non nécessaires en classe.
- Le Centre Saint-Michel n'est pas responsable des pertes et des vols survenus dans votre casier.

TABAC, CIGARETTE ELECTRONIQUE ET CANNABIS

- L'usage du tabac, de la cigarette électronique et du cannabis est interdit dans l'école et sur les terrains du Centre Saint-Michel.
- Le non-respect de cette règle contrevient aux lois sur le tabac et sur le cannabis et est sujet à une amende, voire à une suspension.

DROGUES ET BOISSONS ALCOOLISEES

La possession, la consommation, la vente ou le trafic de drogue, d'alcool ou de toute autre substance toxique sont interdits dans dans l'école et sur les terrains du Centre Saint-Michel, sous peine de sanction sans préavis.

HYGIENE ET TENUE VESTIMENTAIRE

- Les adultes doivent porter des vêtements propres, décents, appropriés à un milieu éducatif, respectueux de soi et des autres.
- Les adultes doivent avoir une hygiène corporelle adéquate à la vie en communauté.

NOURRITURE ET BOISSONS

Il est défendu :

- de manger en classe lors des heures de cours ;
- de boire ou de manger dans les laboratoires informatiques.

Cependant, les contenants fermés hermétiquement sont permis en classe.

ENFANTS AU CENTRE

Vous ne pouvez pas être accompagnés de vos enfants au Centre pendant les périodes de cours.

ASSIDUITE

- L'adulte doit être présent à toutes les périodes inscrites à son horaire.
- Le maximum d'absences tolérées par mois est 6 h 40 ou 10 % du temps de présence requis dans un mois.
- L'adulte a la responsabilité de gérer son temps dans le respect de ces limites.
- Tous retards et départs doivent être notés sur la feuille de présences par tranches de 5 minutes.

S'il y a dépassement des limites :

| | |
|--|---|
| Au-delà de 10 % dans un même mois | Avis 1 : rencontre avec le tuteur |
| Au-delà de 20 % dans un même mois | Avis 2 : rencontre avec le tuteur + plan d'action pour corriger la situation |
| Au-delà de 50 % dans un même mois | Avis 3 : suspension 1 ^{ère} fois : 3 mois 2 ^e fois : 6 mois 3 ^e fois : 1 an |
| 5 jours consécutifs d'absences | Fermeture de dossier |
| Absence à une période pour 5 semaines consécutives | Retrait de cette période |

- Ces avis sont cumulatifs dans une même année scolaire.
- **Il est important d'aviser le secrétariat des adultes, le tuteur ou un intervenant** lors d'une absence prolongée de 5 jours ou plus.
- Pour tous les cas particuliers, il est important que l'adulte en parle avec **son tuteur**.
- Lors d'une absence, l'adulte conserve ses pièces justificatives.

N.B. Le cumul de deux avis (20 % d'absence et plus) au cours des semaines du programme d'engagement vers la réussite mènera à un arrêt de la formation ou à une proposition différente que l'entrée en classe régulière.

RÈGLES DE SANTÉ PUBLIQUE EN CONTEXTE DE COVID-19

Dans la mesure où nous réintégrons les classes en présentiel en contexte de COVID-19, **les mesures d'hygiène mises en place par la Santé publique sont obligatoires.**

- Il faut respecter le 1,5 mètre de distanciation sociale à toutes les fois que c'est possible.
- **DANS LE CAS CONTRAIRE, LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.**
- Dans les aires de circulation communes (corridors, escaliers et en classe lorsque la distance n'est pas de 1,5 mètre), **le port du masque est obligatoire.**
- La désinfection des mains est obligatoire à votre arrivée au centre, à chaque changement de local pendant la journée et lorsque vous quittez le centre.
- Il faut observer les règles de bases d'hygiène : tousser ou éternuer dans son coude, jeter les mouchoirs en papier tout de suite après usage, se laver régulièrement les mains avec du savon, etc.
- Comme membre du personnel, ne pas hésiter à rappeler les consignes à toute personne qui en déroge.